



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9246 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement
Pose d'une benne par le Sicovad
Champ de Mars
du 6 au 30 juillet 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-21, L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'organisation du Festival Let's Be Green, une benne sera déposée par le Sicovad pour récupérer certains objets recyclables à compter du 6 juillet 2021 sur le parking du Champ de Mars ;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour faciliter la circulation, éviter les encombrements et les accidents, en raison de l'affluence à prévoir lors cette installation ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Le stationnement de tous véhicules est interdit sur le parking du Champ de Mars, en partie basse, sur les emplacements situés entre les 2 escaliers du mardi 6 au vendredi 30 juillet 2021.

Article 2. - Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement de cette manifestation pourront être mis en fourrière, exclusivement sur intervention des Services de Police.

Article 3. - Pendant la durée de ces interdictions, les véhicules devront emprunter les voies adjacentes et leurs conducteurs se conformer à la signalisation mise en place.

Article 4. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux, en liaison avec les Services de Police.

Article 5. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le vendredi 02 juillet 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de secours
- Palais des Congrès
- Centre Hospitalier
- Presse
- Affichage
- Pôle TCV
- Responsable des Ateliers
- Dossier Mairie